



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-164

**Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023**  
(Assemblées)

**522**

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>26</b>
Nombre de pouvoirs	<b>12</b>
Votants	<b>38</b>

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était excusée

Hélène BARBE

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Lydie GUERIN donne procuration à Jean-Michel POISSON, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÈME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aïssa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 12 octobre 2023 a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Procès-verbal annexé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 14 décembre 2013

**Le Maire,  
Conseiller régional,**  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**



Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231214-DEL2023-164-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023